

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

Comme je l'ai suggéré hier, le PDG du CN s'est présenté à une conférence de presse, a répondu aux questions des journalistes, comme je savais qu'il allait le faire. Si l'honorable député a d'autres questions et d'autres informations sur lesquelles il veut avoir des renseignements, il n'a qu'à s'adresser à l'endroit approprié qui est le bureau de direction du CN.

• (1440)

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que toute somme prêtée à des cadres supérieurs du CN ou de toute autre société d'État de son ministère devrait être déclarée, de sorte que les actionnaires de ces entreprises, en d'autres mots les contribuables canadiens, soient mis au courant de ces pratiques?

[Traduction]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il y a évidemment des règles à suivre dans un tel cas. Comme je l'ai déjà déclaré, les ententes entre le président et le conseil d'administration du CN sont assujetties aux contrôles internes de la société d'État.

Si je ne m'abuse, d'après ces règles, tout prêt dont le montant dépasse le salaire doit être déclaré, ce qui est justement à la base de l'opinion juridique à laquelle le président se reportait hier. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il est très compliqué de définir les règles régissant les prêts et l'acquisition de propriétés. Le chef du gouvernement québécois est bien placé pour le savoir.

* * *

LES PÊCHES

Mme Bonnie Hickey (St. John's—Est, Lib.): Monsieur le Président, en juillet dernier, le Canada a arrêté deux navires américains qui pêchaient le pétoncle d'Islande au-delà de notre limite de 200 milles. Les mesures prises par le Canada avaient alors été qualifiées d'illégales par le porte-parole des États-Unis.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il expliquer à la Chambre les mesures qui ont été prises pour régler ce différend avec nos amis américains?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de St. John's—Est, qui se dévoue corps et âme pour les pêcheurs de Terre-Neuve.

Je lui répondrai qu'hier, le gouvernement du Canada a reçu, par voie d'une note diplomatique, une communication du gouvernement des États-Unis qui reconnaît pleinement et sans la moindre réserve la compétence canadienne sur le pétoncle de l'Islande, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la limite de 200 milles.

M. Ian McClelland (Edmonton—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

La semaine dernière, le major Barry Armstrong, un médecin militaire, a fait des déclarations laissant entendre qu'on avait ordonné la destruction de certaines photos incriminantes. Hier soir, le major Lee Jewer, un autre médecin militaire, a confirmé qu'on avait bel et bien ordonné la destruction de photographies prouvant les mauvais traitements infligés aux civils somaliens.

Le ministre a-t-il demandé au major Lee Jewer qui avait ordonné la destruction de ce qui pourrait être des éléments de preuve?

L'hon. David Collette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que nous avons annoncé qu'une enquête publique serait menée par des civils, je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt de la justice que je participe à ce genre d'échanges.

Je m'inquiète de voir qu'un autre membre des Forces canadiennes a fait une déclaration sans y être autorisé. Le député n'est pas sans savoir que les militaires doivent, selon leur code de conduite, s'adresser à leur supérieur s'ils ont des renseignements à communiquer.

Je n'ai pas relevé cette infraction la semaine dernière, parce les déclarations du major Armstrong étaient d'une telle signification et d'une telle intrépidité que je croyais qu'il avait le droit, comme tout citoyen canadien, de s'exprimer. Par conséquent, nous avons ordonné la tenue d'une enquête publique. Nous ne pouvons tolérer que le procès ait lieu chaque jour dans les journaux, à la télévision ou à la Chambre des communes. La question doit faire l'objet d'une enquête publique.

Par conséquent, j'ai demandé au chef d'état-major de la défense de signaler aux membres des forces armées à quel point cette question est délicate et de leur rappeler, dans l'intérêt de la justice, leurs obligations en tant que membres des Forces canadiennes. Les députés d'en face attachent peut-être peu d'importance à la justice, mais pas les députés de ce côté-ci.

M. Ian McClelland (Edmonton—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre et la Chambre n'ignorent pas que cela fait près de deux ans que les événements se sont passés en Somalie. Chaque fois qu'on vient près d'avoir une enquête, hop! quelqu'un est accusé et l'enquête est encore reportée de six mois. Deux ans ont passé déjà. Les particularités de cette affaire exigent qu'on mène immédiatement une enquête.

• (1445)

En outre, monsieur le ministre, les membres des Forces canadiennes ont. . .

Le Président: Le député aurait-il l'obligeance d'adresser ses observations à la présidence et de poser sa question?